

Collecte et recyclage des déchets d'agro fourniture : 1^{er} accord-cadre entre A.D.I.VALOR et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Rémi Haquin, Président d'A.D.I.VALOR¹, ont signé aujourd'hui **le premier accord-cadre pour la période 2018-2021**. Cet accord vise à **approfondir la collaboration entre A.D.I.VALOR et les services du Ministère**.

Pour Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR, « *Ce premier accord-cadre avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation acte l'exemplarité de l'agriculture française dans la gestion de ses déchets. Les partenaires d'A.D.I.VALOR, **agriculteurs, distributeurs** - coopératives et négociants - et **industriels**, restent mobilisés pour consolider cette réussite* ».

Des engagements partagés

L'accord-cadre entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et A.D.I.VALOR a pour but **d'améliorer encore les pratiques et résultats de la filière agricole en termes de gestion des déchets**, en mettant œuvre des actions communes pour :

- Renforcer la **formation** des nouvelles générations, et la **sensibilisation et l'information** des agriculteurs ;
- Instaurer un dialogue sur les **évolutions réglementaires** ;
- Améliorer les **taux de collecte dans les territoires** les moins performants et faciliter la gestion des déchets sans solution de collecte ou de valorisation ;
- Encourager les **innovations** et les **actions de développement** pour réduire les impacts liés à la gestion des déchets ;
- Echanger sur les **données statistiques**.

Des défis à relever

Les résultats de collecte et de recyclage² font de la filière française une référence reconnue au niveau mondial. Les **agriculteurs français sont les champions du monde du recyclage**, œuvrant à une production de qualité à **haute valeur environnementale**. Il est donc primordial de voir reconnues cette exemplarité et cette performance environnementale: des fermes plus propres au bénéfice de l'attractivité de nos campagnes et de nos terroirs.

Il est par ailleurs essentiel de consolider cette réussite par une **plus-value économique**, en cohérence avec les orientations données par les Etats Généraux de l'Alimentation, auxquels A.D.I.VALOR a activement participé : aides agro-environnementales, volets déchets dans les démarches de qualité en particulier.

¹ Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la **VALOR**isation des déchets agricoles

² En 2017, plus de 76.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés ont été collectées via la filière A.D.I.VALOR, recyclées à plus de 90%.



ADIVALOR®

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 février 2018

L'appui des pouvoirs publics est d'autant important dans le **contexte actuel du recyclage des plastiques**, qui est confronté à une crise internationale sans précédent impactant le recyclage des plastiques issus de l'agriculture. La **filière agricole subit les conséquences** d'événements totalement extérieurs à son fonctionnement et ce, malgré la logique de contractualisation avec les industriels français et européens mise en place dès le départ par la filière.

L'implication et l'effort des différents acteurs de la filière agricole - **agriculteurs, distributeurs et industriels** – s'inscrivent dans la durée, fruit de 15 années de collaboration. Cet engagement collectif et volontaire sera consolidé par des collaborations soutenues avec le Ministère et ses services.

Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR : *« salue le travail effectué avec les différents Services et Directions du Ministère ayant abouti à cet accord. C'est bien en intensifiant la collaboration avec les services du Ministère que nous pourrons viser l'excellence, pour donner une plus grande valeur ajoutée à notre agriculture ».*

Plus d'information sur : www.adivalor.fr

Banque [d'images](#).

Rapport d'activité 2016 [téléchargeable](#).

Contact Presse : Pierre de Lépinau
p.delepinau@adivalor.fr
tél : 04.72.68.93.80

A propos d'A.D.I.VALOR

Filière française de gestion des déchets d'agro fourniture, une démarche volontaire et exemplaire

A.D.I.VALOR (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole. **Eco-organisme sans but lucratif**, A.D.I.VALOR intervient sur **trois flux de déchets de l'agro fourniture** :

- Les **emballages vides** (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène) ;
- Les **plastiques usagés** (films, ficelles, filets) ;
- Les **déchets dangereux** (PPNU, Equipements de Protection Individuelle chimique, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets d'agrofourniture produits sur une exploitation. En 2017, ce sont **plus de 76.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés qui ont été collectées** via la filière A.D.I.VALOR, **recyclées à plus de 90%**. **Plus de 11 000 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) ont été éliminées depuis le lancement du programme.

Le fonctionnement de la filière repose sur le **principe de responsabilité partagée** entre les professionnels de l'agro fourniture :

- **330 metteurs en marché**, fabricants et importateurs, contribuent au financement de la filière,
- **1 300 opérateurs de collecte** (90% sont distributeurs) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit 7 000 dépôts et sites de collecte en France,
- **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Avec l'appui des Chambres d'agriculture et du réseau FNSEA.

La **gouvernance** d'A.D.I.VALOR implique tous les acteurs de la profession : agriculteurs, distributeurs et industriels, dont les organisations représentatives sont actionnaires d'A.D.I.VALOR. Le **financement** est assuré par les metteurs en marché des produits (fabricants ou importateurs) au travers d'une éco-contribution appliquée sur les produits neufs et par les recettes liées à la cession de matériaux recyclables.

Les **pouvoirs publics** français, le Ministère en charge de l'agriculture, le Ministère en charge de l'environnement, notamment au travers de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ont, dès l'origine, apporté un soutien à cette filière volontaire.

Que deviennent les déchets collectés ?

Plus de 90% des emballages et plastiques collectés sont recyclés, en France et dans l'Union européenne, donnant une seconde vie aux déchets collectés : sacs-poubelles, bâches, pièces de construction, tubes plastiques, gaines électriques ou encore en mobilier urbain. C'est **une preuve concrète d'économie circulaire**.

Le recyclage des emballages et plastiques agricoles a évité l'émission de 60 000 tonnes de CO2 en 2016, soit l'équivalent des émissions de 25 000 véhicules pendant un an.

Ces résultats font de la filière française une **référence reconnue au niveau mondial**.

Quel impact social ?

A.D.I.VALOR, ce sont tout d'abord **300 000 agriculteurs-trieurs** qui préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés aux points de collecte dédiés.

S'agissant des autres segments :

- **11 000 personnes sont impliquées** dans le fonctionnement de la filière (*principalement au niveau de la pré-collecte*).
- **530 ETP ou Equivalent Temps Plein sont induits par la filière** (*pré-collecte et recyclage*).

Les actionnaires d'A.D.I.VALOR :



Les **Chambres d'Agriculture** sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



L'Association pour la **Récupération et le recyclage des Emballages de Semences** (ARES) a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semences pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leurs participations, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



COOP de France Métiers du grain fédère l'ensemble des coopératives de collecte de grains et de distribution d'approvisionnement aux agriculteurs. Au service de leurs adhérents coopérateurs, elles garantissent un conseil de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des hommes pour améliorer la performance des exploitations et la qualité des produits.



COVADA a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables. L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



Le **Comité français des Plastiques en Agriculture** (CPA) regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100% APE.



La **Fédération du Négoce Agricole** (FNA) est l'organisation représentative des entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agro fourniture, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires.



La **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)** est une fédération de fédérations départementales et d'associations spécialisées par production. Elle regroupe 60 % des agriculteurs. Son organisation repose sur une triple représentation basée sur l'idée de représenter les hommes, les produits et les territoires.



Premier groupe coopératif agricole français, **InVivo** réunit 206 coopératives, qui rassemblent elles-mêmes plus de 300 000 agriculteurs. Il emploie 10 000 collaborateurs et est présent dans 31 pays. InVivo est organisé autour de quatre métiers : Agriculture (Semences, Biosolutions, Fertilisants, Agrodigital et expertise conseil), Nutrition et Santé Animale, Retail et Vin. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5,5 milliards d'euros 2016-2017.



Créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des produits d'Hygiène (AFISE), **Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène (SEPH)** contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier.



Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), la **Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements (SOVEEA)** regroupe 133 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements.



ADIVALOR®

COMMUNIQUE DE PRESSE
26 février 2018

PHOTOS (disponibles via ce [lien](#)):

- **Agriculteur trieur**



- **Plastiques triés préparés pour la collecte**



Copyright A.D.I.VA.LOR

- Apport sur les points de collecte



- Economie circulaire :



- Que deviennent les déchets collectés



Copyright Adivalor



© ADIVALOR

- **Plastique recyclé**



- **Objets en plastique recyclé:**





